

2020 | Rapport Caractérisé Banque de France

Actifs (Md€) : 23 Md€

Part des Actifs couverts (%) : non publique

Catégorie : Banque Centrale

Sources: Rapport d'investissement responsable 2020, Charte d'investissement responsable, Politique de vote



Avec la contribution du programme LIFE de la Commission européenne.

La Commission européenne n'est pas responsable pour l'utilisation du contenu qui en est fait.



Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	5
1. Actifs et activités.....	5
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat.....	5
1.1.1. Classes d'actifs considérées.....	5
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	5
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	5
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	5
1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire).....	6
1.3.1. Part taxonomique.....	6
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	6
2.1 Supervision.....	6
2.1.1 Instance responsable de la supervision.....	6
2.2. Préparation et suivi.....	6
2.2.3 Relations organisationnelles.....	6
2.4. Gestion des risques climatiques.....	6
2.4.1 Comité de gestion des risques liés au climat.....	6
2.4.2 Processus de gestion des risques.....	6
2.5. Adhésions.....	7
2.5.1 Initiatives climatiques.....	7
2.5.2 Groupe de travail.....	7
3. Stratégie climat.....	7
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	7
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	7
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	7
3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	7
3.2.3 Seuils et suivi.....	7
3.4. Objectifs climatiques fixés.....	8
3.4.1 Tableau des objectifs fixés.....	8
3.4.2 Choix et cohérence des objectifs.....	8



3.4.3 Suivi des objectifs climatiques et positionnement	9
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	9
5.1 Place du climat dans l'ESG.....	9
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	9
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C).....	9
5.1.3 Dispositif de sélection additionnel spécifique au Climat (ESG + C).....	10
5.2 Gestion déléguée	10
5.2.1 Cadre du mandat.....	10
5.3 Climat dans les investissements thématiques.....	10
5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts	10
5.3.2 Suivi des projets financés	10
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	11
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat	11
6.1 Exercice des droits de vote	11
6.1.1 Climat dans la politique de vote	11
6.1.2 Bilan des votes liés au climat.....	12
Pilier II Incidences sur les investissements.....	13
1. Identification.....	13
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	13
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	13
1.2. Risques & Opportunités analysés.....	13
1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	13
2. Explications propre à chaque risque / opportunité analysée.....	13
2.1. Méthodes et indicateurs (1).....	13
2.1.1. Méthode / outil utilisé	13
2.3. Résultats (1).....	13
2.3.1. Communication des résultats.....	13
2.3.2. Explication des résultats.....	14
2.3.3. Suivi historique	14
Pilier III Incidences des investissements.....	15
1. Identification.....	15
1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques.....	15
1.1.1. Tableau des expositions étudiées.....	15
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1).....	15
1.2.1. Méthodes.....	15
1.2.3. Résultats et suivi.....	15
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (2).....	16
1.2.1. Méthodes.....	16
1.2.3. Résultats et suivi.....	16



1.3. Incidences analysées	17
1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	17
1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope).....	17
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	17
2.1. Emissions de GES.....	17
2.1.1. Tableau des émissions de GES induites.....	17
2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu	17
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	18
2.3. Suivi et analyse.....	18
2.3.1. Communication des résultats.....	18
2.3.2. Suivi.....	18
3. Explications propre à chaque analyse d'alignement.....	19
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	19
3.1.1. Méthode / outil utilisé	19
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	19
3.2. Données (1).....	19
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	19
3.3. Résultats (1).....	19
3.3.3. Suivi historique.....	19
6. Plan d'amélioration continue	20
6.2. Pistes d'amélioration	20
6.2.3. De couverture.....	20
Pilier IV Transparence & Communication.....	21
1. Format et efforts de présentation de l'exercice	21
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	21
1.1.1 Forme du rapport.....	21
1.1.3 Dissociation climat/ESG	21
1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs.....	21
1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses.....	21
1.3.3. Liste / tableau des objectifs.....	21
1.4. Visualisation des enjeux et des structures	21
1.4.2. Gouvernance.....	21
1.4.3. Stratégie et objectifs.....	21
1.5. Eléments de pédagogie.....	21
1.5.1. Sur les enjeux climatiques.....	21
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés.....	21



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

- La démarche d'investisseur responsable de la Banque de France "porte sur les portefeuilles dédiés aux fonds propres et à ses engagements de retraite, actifs dont la Banque de France a la pleine et entière responsabilité. Ces portefeuilles représentent 23 milliards d'euros au 30 novembre 2020. " (Rapport d'investissement responsable, 2020, p 6)

"Chacun de ces deux portefeuilles est constitué de plusieurs classes d'actifs : une poche de titres souverains, une poche d'actions, un poches d'obligations d'entreprises et une poche monétaire" (ibid, p 7)

- "Ces actifs excluent donc les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, mission confiée au Système européen des banques centrales (SEBC) par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)." (ibid, p 7)

Tableau des actifs couverts par l'exercice

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Montant des encours</i>	<i>Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus</i>
Portefeuille adossé à ses fonds propres	NC	NC
Portefeuille adossé à ses engagements de retraite	NC	NC

1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Risque / Opportunité physique</i>	<i>Risque / Opportunité de transition</i>	<i>Alignement</i>	<i>Estimation d'impact (émetteur)</i>	<i>Estimation d'impact (entité)</i>
Actions (portefeuille Fonds propre)	Score de risque 0 à 100	Part brune	température induite	NC	NC
Actions (portefeuille engagements de retraite)	Score de risque 0 à 100	Part brune	température induite	NC	NC
Obligations souveraines (portefeuille Fonds propre)	Score de risque 0 à 100	NC	NC	NC	NC
Obligations souveraines (portefeuille engagements de retraite)	Score de risque 0 à 100	NC	NC	NC	NC

1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Poids</i>
Portefeuille dédié aux fonds propres	Achat obligations vertes (titres souverains et quasi souverains tels que les OAT vertes)	1,5 Md€	NC
Portefeuille dédié aux fonds propres	Investissements dans des fonds TEE	205 M€	NC
Total		1,705 Md€	NC



1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire)

1.3.1. Part taxonomique

Tableau des parts taxonomiques & fossiles (29 LEC)

Classes, Fonds, poches	Part taxonomique	Part fossile (29 LEC)
Poche actions portefeuille dédié aux Fonds propres	28%	7,40%
Poche actions portefeuille dédié aux engagements de retraite	27%	7,10%

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.1 Supervision

2.1.1 Instance responsable de la supervision

La Banque de France a fait le choix d'une gouvernance intégrée en matière d'investissement responsable : "La stratégie d'investissement responsable de la Banque de France est mise en œuvre par la direction financière, au sein du Secrétariat Général. [...] La Banque de France a fait le choix d'une gouvernance intégrée afin que la stratégie d'investissement responsable soit prise en compte à tous les niveaux et afin d'assurer la cohérence entre les objectifs financiers assignés à la gestion des portefeuilles et ceux de la stratégie d'investisseur responsable. La stratégie est ainsi présentée au moins annuellement au Conseil général, et déterminée par les organes décisionnaires de la Banque de France : comité actif-passif, comité stratégique du régime des retraites et comité des risques." (ibid, p 12)

"La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement responsable est pilotée par un comité d'investissement trimestriel, auquel participe la direction des Risques aux côtés de la direction financière et du secrétaire général. De plus, en 2020, la Banque de France a instauré une nouvelle instance de gouvernance, le comité de pilotage de l'investissement responsable, présidé par le secrétaire général adjoint, qui se réunit trimestriellement afin d'évoquer en détail les enjeux ESG des portefeuilles d'actifs." (ibid, p 12)

2.2. Préparation et suivi

2.2.3 Relations organisationnelles

"Par ailleurs, le Secrétariat général est membre du comité stratégique de finance durable et du comité opérationnel de finance durable de la Banque de France, qui réunissent l'ensemble des directions générales pour coordonner la stratégie de la banque centrale en matière de finance durable. Enfin, le Secrétariat général est membre du réseau d'experts Climat de la Banque de France, relatifs à la recherche et à la supervision financière." (ibid, p 12)

2.4. Gestion des risques climatiques

2.4.1 Comité de gestion des risques liés au climat

2.4.2 Processus de gestion des risques

Intégration : "la stratégie d'investissement responsable est intégrée au dispositif de maîtrise des risques de la Banque de France, au travers de ses trois lignes de maîtrise : Première ligne de maîtrise: service de Gestion financière; deuxième ligne de maîtrise: cellule de contrôle interne de la direction financière; troisième ligne de maîtrise: audit interne." (ibid, p 13)



2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

- Dès 2017, la Banque de France a été à l'initiative du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System – NGFS), dont elle assure le secrétariat permanent.

2.5.2 Groupe de travail

- La Banque de France "participe activement au sous-groupe de travail [du réseau NGFS] consacré à l'investissement durable et responsable, qui a publié un guide dédié en 2019 ainsi qu'un rapport de suivi en 2020" (ibid p 7)

- " la Banque de France participe activement aux travaux sur l'investissement durable et responsable des banques centrales de la zone euro. Ces travaux ont abouti à la publication, en février 2021, d'une position commune à propos des portefeuilles en euros dont les banques centrales de l'Eurosystème ont chacune la pleine responsabilité (donc hors politique monétaire). Elles se sont engagées à définir et mettre en oeuvre des stratégies d'investissement durable et responsable, et à en publier les résultats d'ici fin 2022 ou début 2023 au plus tard." (ibid, p 7)

3. Stratégie climat

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

"La Banque de France a structuré sa stratégie d'investissement responsable autour de trois axes, eux-mêmes déclinés en cinq objectifs. Le premier axe de la stratégie est spécifique au climat"

" - Axe 1 : Aligner les investissements avec les engagements climat de la France

Objectif n° 1 : Aligner les poches actions sur une trajectoire 2 °C. Horizon fixé à fin 2020 pour le portefeuille dédié aux fonds propres, et à fin 2022 au plus tard pour le portefeuille dédié aux engagements de retraite

Objectif n° 2 : Contribuer au financement de la transition énergétique et écologique (TEE) en augmentant dès 2019 les investissements en obligations vertes et dans des fonds thématiques dédiés à la TEE

- Axe 2 : Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs

Objectif n° 3 : Exclure 20 % de l'univers d'investissement actions sur la base de critères ESG (pilier III du label ISR) dès 2019

- Axe 3 : Exercer ses droits de vote et agir auprès des émetteurs

Objectif n° 4 : Adopter en 2019 une politique de vote qui intègre des dispositions extra-financières

Objectif n° 5 : Obtenir un taux de présence aux assemblées générales supérieur à 40 % en 2019 pour aller vers 80 % en 2020" (ibid, p 7)

3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en œuvre

Périmètre : La Banque de France précise qu'elle a quatre fonds ouverts en gestion indicelle (passive) qui sont "inclus dans le calcul de trajectoire de température induite des portefeuilles de la Banque de France, mais, étant ouverts à d'autres clients, ils ne peuvent se voir appliquer les filtres d'exclusion climat et ESG ni la politique de vote spécifiques à la Banque de France. Au 30 novembre 2020, ils représentent 3,3 % des encours totaux." (ibid, p 13)

3.2.3 Seuils et suivi

Seuils :

"Charbon thermique :

- depuis l'adoption de sa charte d'investissement responsable en 2018, la Banque de France excluait les entreprises dont le chiffre d'affaires



dépendait à plus de 20 % du charbon

- Dès 2021, elle abaissera ce seuil à 2 %,

- et exclura complètement le charbon thermique de ses investissements d'ici fin 2024.

Entre 2021 et 2024, elle attend des entreprises dont elle est actionnaire, et qui sont impliquées dans le charbon, qu'elles se dotent d'un plan de sortie.

Pétrole et gaz : la Banque de France s'alignera d'ici 2024 sur les seuils d'exclusion prévus par le règlement européen sur les indices de référence durables, et plus précisément les seuils applicables aux indices dits « alignés sur l'Accord de Paris » (Paris-aligned benchmarks). La Banque de France exclura ainsi les entreprises dont le chiffre d'affaires dépend à plus de 10 % du pétrole ou à plus de 50 % du gaz. En outre, elle instaurera, dès 2021, un seuil supplémentaire s'agissant des hydrocarbures non conventionnels (Pétrole de schiste, gaz de schiste, sables bitumineux et/ou exploration-exploitation en zone arctique ou eaux profondes.) : elle exclura les entreprises dont le chiffre d'affaires dépend à plus de 10 % de ces hydrocarbures.

Nouveaux projets liés aux énergies fossiles : en tant qu'actionnaire, la Banque de France s'opposera à tout nouveau projet de développement d'énergies fossiles.

En l'absence de résolution dédiée au sujet, elle votera contre l'approbation des comptes." (ibid, p 8)

Suivi : "Pour mettre en œuvre ces exclusions, la Banque de France s'appuie sur les données de son prestataire ESG Vigeo Eiris, ainsi que sur les données dont dispose sa filiale de gestion d'actifs BDF Gestion. Les seuils s'appliquent de façon stricte, sans exemptions ni conservation de titres en gestion extinctive. Au 30 novembre 2020, le portefeuille dédié aux fonds propres ne contenait aucune entreprise impliquée dans le charbon et, s'agissant du portefeuille dédié aux engagements de retraite, seule la poche actions était exposée à des entreprises impliquées dans le charbon thermique (extraction ou production d'énergie à base de charbon), à hauteur de 0,2% des encours." (ibid, p 25)

3.4. Objectifs climatiques fixés

3.4.1 Tableau des objectifs fixés

Tableau des objectifs fixés

Dimension	Cible & unité	Délai	Couverture d'application	Cadre scientifique	Ecart / atteintes
Alignement sur une trajectoire de réchauffement climatique nettement inférieur à 2°	Température induite du portefeuille < 2°C	fin 2022 au plus tard	Poche actions du portefeuille dédié aux engagements de retraite	Accord de Paris	NC
Contribuer financement de la TEE en augmentant les investissements en obligations vertes et dans des fonds thématiques dédiés	Achat d'obligations vertes et souscription dans des fonds thématiques pour un objectif total de 1,7 Md€ (dont 330 M€ dans des fonds thématiques)	d'ici fin 2021	Portefeuille dédié aux fonds propres	NC	NC
Stratégie de sortie du charbon thermique	Exclusion totale des entreprises liées aux charbon de ses investissements	fin 2024	NC	NC	NC

3.4.2 Choix et cohérence des objectifs

Leviers d'atteinte : "Pour cela, elle tient compte des trajectoires d'émissions carbone des entreprises dans ses choix d'investissement, afin que ses portefeuilles respectent cette cible de réchauffement climatique" (ibid, p 7)

Cohérence des objectifs fixés avec les objectifs commerciaux : " De fait, contribuer à évaluer, réduire et gérer l'impact des risques climatiques sur l'économie réelle et le système financier fait partie intégrante du mandat des banques centrales, au titre tant de la stratégie monétaire que de la stabilité financière. La Banque centrale européenne a d'ailleurs engagé, en 2020, une revue stratégique de sa politique monétaire qui inclut le sujet de son verdissement. Dès 2017, la Banque de France a été à l'initiative du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System – NGFS), dont elle assure le secrétariat permanent." (ibid, p 3)



3.4.3 Suivi des objectifs climatiques et positionnement

Suivi : La Banque de France suit les performances climatiques et ESG de ses deux portefeuilles à travers une série d'indicateurs, mesurés sur chaque poche d'actifs (obligations souveraines et actions), en précisant la couverture (en % des encours) et en les comparant à des indices de références. Ces indicateurs de suivis sont représentés dans des tableaux (voir tableaux, *ibid*, p 11)

On retrouve notamment les indicateurs suivants : empreinte carbone, intensité carbone, exposition aux risques physiques, température induite des portefeuilles, part verte taxonomie Union Européenne, part brune.

Positionnement : "En 2020, la Banque de France a tenu ses engagements et les a complétés : à la fois en atteignant toutes les cibles qu'elle s'était fixées pour l'exercice, en améliorant les performances climatiques et ESG de ses portefeuilles, et en développant de nouveaux aspects de sa stratégie.", (*ibid*, p 9)

La Banque de France représente dans un tableau son positionnement par rapport à chaque cibles définies en 2019 (voir tableau, *ibid*, p 10).

"S'agissant des cibles définies en 2019 (cf. tableau 2 *infra*), la poche actions du portefeuille dédié aux fonds propres est demeurée alignée sur une trajectoire 2 °C, comme en 2019. La Banque de France s'engage à viser la même cible pour la poche actions de son portefeuille adossé à ses engagements de retraite d'ici fin 2022. De plus, la cible de 1,7 milliard d'euros dédiés au financement de la TEE d'ici fin 2021 est déjà quasiment atteinte : les achats d'obligations vertes ont atteint 1,5 milliard d'euros et trois nouveaux fonds thématiques ont été ajoutés aux fonds déjà souscrits, portant à 205 millions d'euros les financements de la TEE via ce type de fonds. Le ratio d'exclusions ESG a été maintenu à 20 % de l'univers d'investissement. Enfin, en 2020, la Banque de France a été présente à 90 % des assemblées générales (AG), afin d'appliquer les principes prévus par sa politique de vote." (*ibid*, p 9)

5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

"La Banque de France a amélioré les performances climatiques et ESG de ses deux portefeuilles, qu'elle mesure au travers d'une série d'indicateurs. Ces indicateurs sont suivis portefeuille par portefeuille, classe d'actifs par classe d'actifs (obligations souveraines et actions), et sont comparés aux indices de référence." (*ibid*, p 9)

Voir supra 3.4.3 Suivi des objectifs climatiques et positionnement.

5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

"- Sélection ESG (label ISR) : "la Banque de France exclut 20 % de son univers d'investissement actions sur la base de critères et de scores ESG (objectif n° 3). Elle respecte ainsi le ratio d'exclusion minimal prévu par le label investissement socialement responsable (ISR), créé par le ministère de l'Économie et des Finances." (*ibid*, p 9)

La Banque de France a une approche Best in class : elle exclut les entreprises dont le score ESG, secteur par secteur est le plus faible. Sans préciser les indicateurs climat utilisés dans cette approche, la Banque de France fait mention d'une "stratégie environnementale".

Pondération : Sans préciser la pondération des critères climat utilisés, la Banque de France précise adapter la pondération aux secteurs d'activités des entreprises : "Les notes reçues sur chaque critère sont ensuite pondérées en fonction du secteur d'activité de l'entreprise, afin que le score final reflète la gestion des risques ESG les plus matériels pour l'entreprise concernée. À titre d'exemple, le critère relevant de la définition d'une stratégie environnementale représente une part plus importante de la note finale pour une entreprise du secteur de l'énergie que pour une entreprise de services à la personne." (*ibid*, p 28)



5.1.3 Dispositif de sélection additionnel spécifique au Climat (ESG + C)

"Pour aligner ses portefeuilles, la Banque de France tient compte de la trajectoire d'émissions carbone annuelles, passées et futures, des entreprises présentes dans son univers d'investissement : elle s'interdit d'investir dans les entreprises dont ladite trajectoire est la moins compatible avec la cible de 2 °C et favorise des entreprises alignées sur cette cible dans ses choix d'investissement. Il s'agit donc d'un indicateur prospectif, au contraire des indicateurs tels que l'empreinte carbone, qui ne portent que sur les données passées des entreprises en portefeuille. L'impact carbone des émetteurs en portefeuille est attribué à la Banque de France au prorata de son poids dans la valeur de l'entreprise. Ce filtre climat conduit la Banque de France à exclure environ 5 % des entreprises les plus pénalisantes de son univers d'investissement (approche dite best-in-universe).

Par exception, certaines de ces entreprises peuvent être conservées en portefeuille dès lors

i) qu'elles mettent en œuvre une stratégie fortement contributrice à la transition énergétique (ce critère est apprécié à l'aide de plusieurs sources de données : celles de Carbon4 Finance et du Carbon Disclosure Project (CDP), ou encore par des entretiens avec des analystes (brokers) spécialisés dans les secteurs concernés) et ii) que la poche actions totale reste alignée sur la cible de 2 °C.

Le filtre climat s'ajoute aux exclusions liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) effectuées au titre de l'axe 2 de la stratégie, qui conduisent notamment la Banque de France à exclure de l'ensemble de ses portefeuilles certaines entreprises impliquées dans les énergies fossiles" (ibid, p 14)

5.2 Gestion déléguée

5.2.1 Cadre du mandat

"La Banque de France gère en direct une faible fraction des encours de ses portefeuilles alors que la grande majorité se trouve intermédiée dans des fonds dédiés et fonds ouverts souscrits auprès de sa filiale [BDF Gestion] ou d'autres sociétés de gestion." (ibid, p 12)

5.3 Climat dans les investissements thématiques

5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts

"Fin 2020, le montant des achats d'obligations vertes a atteint 1,5 milliard d'euros. Il s'agit de titres souverains et quasi souverains, tels que les obligations assimilables du Trésor (OAT) vertes émises par la France (cf. encadré 2). Ces obligations vertes financent des dépenses publiques vertes, par exemple des investissements dans les transports publics, l'agriculture biologique ou le recyclage des déchets." (ibid, p 16) Dans un encadré, la Banque de France précise ce que sont les OAT vertes : "Depuis 2017, l'État français émet des titres souverains dédiés au financement des dépenses publiques vertes. Le document-cadre du 10 janvier 2017, portant sur l'émission d'OAT vertes par l'Agence France Trésor, fixe quatre objectifs à ces titres : l'atténuation du risque climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et la réduction de la pollution de l'air, du sol et de l'eau. Les OAT vertes financent ainsi des « dépenses vertes éligibles » au sein du budget des différents ministères. Le caractère responsable de l'OAT verte fait l'objet d'une seconde opinion, délivrée par Vigeo Eiris." (ibid, p 16)

5.3.2 Suivi des projets financés

Dans un encadré, la Banque de France explique le lien non établi entre l'émission d'obligation vertes par ses émetteurs en portefeuille et la baisse de son intensité carbone : " En revanche, à moyen et long terme, et à périmètre d'activités constant, les obligations vertes peuvent contribuer à diminuer l'impact carbone des émetteurs, à condition qu'elles financent des investissements permettant de réduire les émissions carbone liées aux activités de l'entreprise ou de l'État.

En pratique, on ne constate pas à ce jour de corrélation entre l'émission d'obligations vertes et la baisse de l'intensité carbone des entreprises ayant émis ces obligations (Green bonds and carbon emissions : exploring the case for a rating system at the firm level, Ehlers (T.), Mojon (B.) et Packer (F.), Banque des règlements internationaux, Revue trimestrielle de septembre 2020). La Banque de France achète des



obligations vertes quasi exclusivement souveraines ou quasi souveraines. Si des référentiels de place ont été développés, les obligations vertes ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique à ce jour. Un projet législatif est en cours d'élaboration par la Commission européenne (EU green bond standard)." (ibid, p 18)

5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

"S'agissant des fonds thématiques dédiés à la TEE, la Banque de France a poursuivi ses souscriptions, dont le montant a atteint 205 millions d'euros fin 2020. De plus, la Banque de France a diversifié ses financements : outre la production d'énergies renouvelables, elle finance désormais la rénovation énergétique de bâtiments, la réduction des pollutions liées aux infrastructures maritimes (finance dite « bleue »), ou encore des petites et moyennes entreprises (PME) développant des innovations liées à la TEE (stockage de l'énergie, villes intelligentes, gestion des déchets, etc.). La Banque de France privilégie les fonds détenteurs du label Greenfin, créé en 2015 par le ministère de la Transition écologique pour garantir le caractère vert des activités financées par les fonds labellisés" (ibid, p 19)

"La Banque de France se réfère à ce label pour sélectionner des fonds thématiques TEE dans le cadre de son objectif n°2" (ibid, p 25).

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.1 Climat dans la politique de vote

"Conformément à l'objectif n° 4 qu'elle s'est fixé, la Banque de France a adopté, en 2019, une politique de vote intégrant des dispositions extra-financières." (ibid, p 30)

Nouveauté : "En 2020, la Banque de France a renforcé ses exigences extra-financières en introduisant dans sa politique de vote deux dispositions relatives aux énergies fossiles : d'une part, d'ici à sa sortie complète du secteur du charbon, prévue fin 2024, la Banque de France attend des entreprises impliquées dans ce secteur qu'elles se dotent d'un plan de sortie. D'autre part, la Banque de France s'oppose à tout nouveau projet de développement d'énergies fossiles. La Banque de France ne pourra approuver les comptes des sociétés qui ne respecteraient pas ces deux exigences." (ibid, p 30).

La politique de vote de la Banque de France est structurée par types de résolutions proposées aux actionnaires :

:(Politique de vote de la Banque de France, 2019) :

- "Approbation des comptes et de la gestion : intégrité de la gestion et de l'information financière et extra-financière:

- En ligne avec la directive européenne 2014/95/UE, la Banque de France attend que soient publiés par les entreprises dans lesquelles elle investit un diagnostic des impacts environnementaux et sociaux de leurs activités. Elle est en particulier sensible à la qualité des informations publiées sur les émissions de carbone.
- De plus, elle attend des entreprises opérant dans des secteurs ayant un fort impact sur l'environnement et la transition énergétique (énergie, transport, construction et bâtiment, agriculture, alimentation et produits forestiers) qu'elles décrivent leur politique en matière de stratégie climatique.

- Enfin, la Banque de France attend des sociétés impliquées dans le secteur du charbon (extraction ou production d'énergie à partir du charbon) qu'elles se dotent d'un plan de sortie de ce secteur. Elle est également opposée à tout nouveau projet d'extraction d'énergies fossiles.

- Conseil d'administration ou de surveillance : La Banque de France veille à la nomination d'administrateurs ayant une bonne compréhension des enjeux à la TEE, à la création d'un comité dédié à ces enjeux, ainsi qu'à la prise en compte des performances extra-financières de l'entreprise lors du renouvellement des dirigeants.

- Rémunération des dirigeants et association des salariés : Des critères extra-financiers, précis et mesurables, doivent être inclus dans la politique de rémunération variable des dirigeants. Pour les sociétés



des secteurs les plus fortement émetteurs de gaz à effet de serre, des critères portant sur leur empreinte carbone sont attendus.

- Résolutions externes [déposées par les actionnaires aux Assemblées Générales en dehors de celles rédigées par le CA]: Les résolutions externes déposées par les actionnaires portent souvent sur des enjeux ESG, et plus particulièrement climatiques. Ainsi, la Banque de France soutiendra les résolutions externes qui encouragent à l'amélioration des pratiques et de la transparence sur les sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance. En particulier, pour le climat, la Banque de France soutiendra les résolutions portant les demandes suivantes :
- Définition d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de CO2 pour l'activité de la société ou pour ses produits ;
- Réduction de l'intensité carbone ;
- Informations sur les risques liés au changement climatique (risques réglementaires, financiers ou physiques), leur identification et leur atténuation." (Politique de vote 2020).

6.1.2 Bilan des votes liés au climat

"La Banque de France a appliqué cette politique de vote pour la première fois lors des assemblées générales qui ont eu lieu en 2020 (portant sur l'exercice comptable 2019). En 2020, la politique de vote de BDF Gestion, filiale de gestion d'actifs, a été alignée sur celle de la Banque de France." (ibid, p 33).

Sans préciser les résultats sur les résolutions précisément et liée au climat, le rapport mentionne que : "En 2020, la Banque de France ou BDF Gestion ont au total participé à plus de 360 assemblées générales (AG), et

voté plus de 6 000 résolutions, dont plus de 1 400 votes « contre ». Ces derniers ont principalement concerné les résolutions relatives aux dispositifs anti-OPA, puis les résolutions relatives aux rémunérations, puis les résolutions relatives aux nominations. Outre les votes, la Banque de France se laisse la possibilité de poser des questions en AG. En 2020, elle a ainsi interrogé une grande entreprise sur l'intégration des performances extra-financières dans le calcul de la rémunération variable de ses dirigeants. Enfin, BDF Gestion a rencontré 261 entreprises, réunions au cours desquelles les sujets environnementaux ont été quasi systématiquement abordés." (ibid, p 31).



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

1. Identification

1.1. Risques & opportunités identifiés

1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

Tableau d'identification des risques/opportunités

Risque / Opportunité identifié	Description et caractérisation	Périmètre associé	Description des canaux de transmission	Horizon de matérialisation	Indicateur
Risques physique	ponctuel et progressif	NC	dommages matériels, baisse de productivité, perturbation chaînes approvisionnement mondiales des entreprises en portefeuille	NC	Score de risques
Risque de transition	risques financiers liés au processus d'ajustement vers une économie bas carbone (réglementaire/technologique/marché)	NC	NC	NC	Part Brune

1.2. Risques & Opportunités analysés

1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (risques)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de Comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Risque physique	Score de risque 0 à 100	NC	Four Twenty Seven	NC	NC	45,9 51,9 69,2 77,4	Actions (fonds propres) Actions (engagements retraite) Obligation souveraines (fonds propres) Obligations souveraines (engagements retraite)	NC

2. Explications propre à chaque risque / opportunité analysé.e

2.1. Méthodes et indicateurs (1)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risque physique

Explication du KPI : " Le score est noté de 0 à 100, où 0 représente le risque le plus faible dans le monde et 100 le risque le plus élevé. S'agissant des entreprises, le score est établi à partir de dix indicateurs sous-jacents, eux-mêmes regroupés en trois piliers : risques opérationnels, risques de la chaîne d'approvisionnement, et risques des marchés de débouchés. L'analyse de Four Twenty Seven couvre ainsi toute la chaîne de valeur des émetteurs. S'agissant des titres souverains, l'indicateur reflète les parts de population, de PIB et de territoires agricoles exposés aux différents risques physiques." (ibid, p 20)

2.3. Résultats (1)

2.3.1. Communication des résultats

Au niveau des classes d'actifs, par portefeuille.

Ventilation : représentation graphique du risque d'inondation pour les poches obligations souveraines (voir cartographie, ibid, p 21).



2.3.2. Explication des résultats

Obligations souveraines : " L'exposition aux risques physiques des poches obligations souveraines est donc élevée, ce qui est lié au poids en portefeuille d'émetteurs exposés aux risques d'inondations et de montée du niveau de la mer (France, Europe du Nord, États-Unis) et au risque de stress hydrique (Europe du Sud). De plus, le score tient compte des parts de PIB, de population et de zones agricoles exposés à ces risques dans les pays concernés." (ibid, p 20-21)

2.3.3. Suivi historique

Comparabilité des résultats : Le rapport précise que : " Au cours de l'année 2020, le prestataire Four Twenty Seven a refondu ses données et méthodologies. Par conséquent, les résultats des portefeuilles ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes." (ibid p 20)



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques

1.1.1. Tableau des expositions étudiées

Tableau des expositions aux activités et énergies à enjeux

Dimension	Scénario / Cadre de comparaison	Fournisseur	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes	Utilisation / intégration
Part d'activités durable (actions)	Taxonomie Européenne	NC	Actions (fonds propres) : 28% Actions (engagements de retraite) : 27%	NC	NC	NC
Part brune (énergies fossiles, production et extraction)	Méthodologie Taxonomie verte transposée aux activités brunes	NC	Actions (fonds propres) : 7,4 % Actions (engagements de retraite) : 7,1 %	NC	NC	Risque de transition : "La Banque de France utilise ce ratio pour mesurer son exposition aux risques de transition" (ibid, p 10)

1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1)

1.2.1. Méthodes

Part Brune

"elle mesure ainsi son exposition à des actifs très polluants et susceptibles de devenir « échoués » ou bloqués (stranded assets), du fait de la transition énergétique et écologique. D'autres secteurs présentent le risque de voir la valeur de leurs actifs fortement impactée par de nouvelles réglementations, des changements de condition de marché ou des ruptures technologiques : par exemple les transports automobiles ou aériens. Mais la Banque de France s'appuie sur la définition de la part brune établie par son prestataire de données S&P Trucost, qui recouvre uniquement les entreprises impliquées dans l'extraction d'énergies fossiles ou dans la production d'électricité à partir d'énergies fossiles.

En 2020, la Banque de France a aligné sa méthodologie de calcul de la part brune de ses poches actions sur la méthodologie de calcul de la part d'activités durables au sens de la taxonomie européenne : elle calcule la part moyenne de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille liée aux activités brunes. Il s'agit d'une part moyenne pondérée par le poids de chaque entreprise dans les encours totaux de la poche concernée" (ibid, p 21)

1.2.3. Résultats et suivi

Evolution "la part brune des poches actions, qui mesure l'exposition aux énergies fossiles, a également diminué sensiblement depuis 2018 : - 41,4 % pour la poche actions du portefeuille dédié aux fonds propres et - 7,4 % pour la poche actions du portefeuille dédié aux engagements de retraite." (ibid, p 10)

" Au total, la part brune des poches actions est en nette baisse depuis 2018, notamment en raison de la stratégie d'alignement des poches actions sur une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2 °C, ainsi que de l'exclusion des principaux acteurs du secteur du charbon. Ce repli se poursuivra avec les décisions prises en 2020 d'étendre à l'intégralité de ses portefeuilles actions sa stratégie d'alignement sur une trajectoire de réchauffement inférieure à 2 °C, de sortie complète du charbon d'ici fin 2024 et d'exclusion des principaux acteurs du pétrole, du gaz et des hydrocarbures non conventionnels." (ibid, p 22)



1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (2)

1.2.1. Méthodes

Part d'activités durables (part taxonomique)

La Banque de France calcul depuis 2020 sa part d'activité durable au sens de la Taxonomie:

" la Banque de France aligne désormais son indicateur sur le cadre réglementaire européen. Aux termes de ce règlement, peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental les activités qui contribuent substantiellement à au moins l'un des six objectifs environnementaux de l'UE , sans porter un préjudice significatif aux autres objectifs, et tout en respectant les standards sociaux minimum de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les activités contribuant substantiellement et directement à ces objectifs, les activités vertes peuvent soit contribuer à la transition vers une économie bas carbone (transitional activities), soit permettre à d'autres activités de réduire leurs émissions (enabling activities).

Fin 2020, les actes délégués visant à préciser le règlement n'avaient pas encore été adoptés. Par conséquent l'indicateur calculé par le prestataire S&P Trucost est une estimation appuyée sur les travaux du groupe technique (technical expert group) de la Commission européenne . À ce stade, les travaux publiés concernent les deux premiers objectifs environnementaux de l'UE : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. L'analyse de S&P Trucost ne couvre que le premier objectif." (ibid, p 18-19)

Explication KPI : " S&P Trucost utilise les critères de chiffre d'affaires (revenue exposure) mais pas encore les critères de performance (teqCO2/unité de production). Dans ce cadre, la Banque de France calcule donc une estimation de la part moyenne du chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille (poche actions) qui peut être considérée comme concourant aux deux premiers objectifs environnementaux de l'UE d'après la taxonomie européenne. Il s'agit d'une part moyenne pondérée par le poids de chaque entreprise dans les encours totaux de la poche concernée. Cet indicateur n'intègre ni les obligations vertes ni les investissements dans des fonds thématiques dédiés à la TEE." (ibid, p 21)

1.2.3. Résultats et suivi

Evolution : La Banque de France a recalculé cet indicateur pour 2018 et 2019, afin d'en suivre l'évolution sur trois ans (voir graphique, ibid, p 21) : " En 2020, la part durable moyenne du chiffre d'affaires des entreprises présentes dans la poche actions du portefeuille dédié aux fonds propres est de 28%. Elle progresse de 3,7% par rapport à 2018. La part durable moyenne du chiffre d'affaires des entreprises présentes dans la poche actions du portefeuille dédié aux engagements de retraite s'élève à 27%. Elle augmente de 17,4% par rapport à 2018." (ibid, p 21)



1.3. Incidences analysées

1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Alignement	Température induite	prospectif	S&P Trucost	SDA SBTi : budget carbone sectoriels définis par l'AIE, selon le scénario ETP B2DS 2017 GEVA SBTi : scénario IPCC RCP 2.6 du GIEC	Scénario : 2050 Données : 2012-2025	Poche actions du portefeuille dédié aux engagements de retraite: entre 2° et 3° Poche actions du portefeuille dédié aux Fonds propres : 1,75-2°C	non précisé	Poche actions du portefeuille adossé aux engagements de retraite: entre 2°C et 3°C en 2020, contre > 3° en 2019, objectif < 2° en 2022. Poche actions du portefeuille en emploi des fonds propres : entre 1,75 °C et 2°C en 2020; objectif atteint

1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope)

Biodiversité : "En 2020, la Banque de France a souhaité suivre également deux indicateurs d'impact biodiversité de ses portefeuilles d'actifs, fournis par le prestataire de données Vigeo Eiris : un score d'impact global et un indicateur d'exposition aux entreprises impliquées dans la production de substances nocives pour la biodiversité." (ibid, p 12)

2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.1. Tableau des émissions de GES induites

Tableau des émissions de GES induites

Classe d'actifs / portefeuille ou fonds	Couverture des données	Périmètre d'émissions (opérationnel)	Fournisseur	Résultats	Cibles et écarts / atteintes
Poche Actions Portefeuille de fonds propres	NC	scope 1, 2 et une partie du scope 3 amont	S&P Trucost	97 tCO2e/M€ investis 231 tCO2e/M€ CA (empreinte carbone) 206 tCO2e/M€ CA (moyenne pondérée)	-51,5 % par rapport 2018 -29,8 % par rapport à 2018 -33,3 % par rapport à 2018
Poche Actions Portefeuille dédié aux engagements de retraite	NC	scope 1, 2 et une partie du scope 3 amont	S&P Trucost	94 tCO2e/M€ investis 224 tCO2e/M€ CA (empreinte carbone) 224 tCO2e/M€ CA (moyenne pondérée)	-34,7% par rapport à 2018. -17,3 % par rapport à 2018. -9,2 % par rapport à 2018.
Poches obligations souveraines Portefeuille de fonds propres	NC	émissions pays exportations et importations	S&P Trucost	528 tCO2e/M€ investis 480 tCO2e/M€ PIB (empreinte carbone) 461 tCO2e/M€ PIB (intensité carbone)	NC
Poches obligations souveraines Portefeuille dédié aux engagements de retraite	NC	émissions pays exportations et importations	S&P Trucost	492 tCO2e/M€ investis 427 tCO2e/M€ PIB (empreinte carbone) 466 tCO2e/M€ PIB (intensité carbone)	NC

2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

"- **Pour les entreprises**, le périmètre d'émissions couvert correspond aux niveaux 1 et 2, et à une partie du niveau 3 amont : les indicateurs intègrent en effet les émissions directes et les émissions des fournisseurs directs. Le reste du niveau 3 (fournisseurs indirects et niveau 3 aval) souffre d'un trop grand manque de transparence de la part des entreprises, les émissions devant dès lors être estimées par les prestataires de données à hauteur d'environ 80%.



- **Pour les États**, les indicateurs couvrent les émissions du pays pour sa propre consommation (y compris les importations) et pour sa production de biens et services exportés." (ibid, p 16)

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

"la Banque de France mesure l'impact carbone de ses portefeuilles, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre liées aux émetteurs présents dans ses investissements. Cet impact carbone est calculé à travers trois indicateurs, qui en donnent des visions différentes et complémentaires : empreinte carbone en capital, empreinte carbone en chiffre d'affaires (ou en PIB) et moyenne pondérée des intensités carbone " (ibid, p 16).

La Banque de France précise les formules de calcul utilisées dans un encadré.

"Les indicateurs calculés prennent en compte d'autres gaz à effet de serre que le dioxyde de carbone (CO₂) : par exemple le méthane (CH₄) ou l'oxyde nitreux (N₂O). Ces différents gaz sont agrégés et exprimés en tonnes d'équivalent carbone (teqCO₂)." (ibid, p 17)

"L'empreinte carbone d'un portefeuille correspond aux émissions carbone des émetteurs pouvant être attribuées au portefeuille. Elles le sont au prorata du poids de l'investissement rapporté à la valeur de l'entreprise (ou, dans le cas d'un émetteur souverain, au prorata du poids de l'investissement dans la dette publique).

- L'empreinte carbone en capital rapporte l'empreinte carbone du portefeuille au montant investi par la Banque de France : elle permet ainsi de mesurer des tonnes d'équivalent carbone par million d'euros investis. [...]

- L'empreinte carbone en chiffre d'affaires (ou en PIB) rapporte l'empreinte carbone du portefeuille à la part des chiffres d'affaires (ou PIB) des émetteurs allouée au portefeuille (au prorata du pourcentage de détention). Elle rend compte de l'efficacité carbone des entreprises et États, mesurée en tonnes d'équivalent carbone par million d'euros de chiffre d'affaires (ou de PIB). [...]

- La moyenne pondérée des intensités carbone pondère l'intensité carbone des émetteurs (émissions / chiffre d'affaires ou PIB) par leur poids dans le portefeuille. Cet indicateur n'inclut pas le facteur de prorata des émissions par le poids de la Banque de France dans la valeur/dette de l'émetteur. Il est recommandé par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)." (ibid, p 16-18)

2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Communication des résultats

Par poches d'actifs (actions/obligations), par portefeuille.

"L'agrégation des émissions carbone au niveau d'un portefeuille ne tient pas compte du risque de multiples comptages mais celui-ci est réduit par l'exclusion d'une partie du niveau 3. Par exemple, une entreprise présente en portefeuille et qui serait par ailleurs un fournisseur direct d'une autre entreprise présente en portefeuille (donc relevant de ses émissions de niveau 3 amont) risque de voir ses émissions carbone comptabilisées deux fois. L'exclusion d'une partie du niveau 3 réduit ce risque, mais pas complètement. De fait, en l'absence d'informations sur les liens de fournisseurs entre entreprises, les multiples comptages ne peuvent être totalement éliminés." (ibid, p 16)

2.3.2. Suivi

Suivi historique : La Banque de France suit l'évolution de l'empreinte carbone de ses portefeuilles depuis 2018 : "l'impact carbone des portefeuilles, mesuré au travers de leur empreinte carbone et de leur intensité carbone, s'est nettement réduit entre 2018 et 2020 : en particulier, l'empreinte carbone en capital atteint 97 teqCO₂ par million d'euros investis pour la poche actions du portefeuille dédié aux fonds propres (- 51,5 % par rapport à 2018) et 94 teqCO₂ par million d'euros investis pour la poche actions du portefeuille dédié aux engagements de retraite (- 34,7 % par rapport à 2018) ;" (ibid, p 9)



Evolution représentée dans des graphiques (graphiques des émissions depuis 2018, ibid, p 17).

La Banque de France précise que la baisse de la poche actions du portefeuille dédié aux fonds propres résulte notamment de l'effet du filtre climat.

3. Explications propre à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Méthode : "Sur cette période [2012-2025], S&P Trucost calcule pour chaque entreprise une trajectoire d'émissions carbone et la compare à une trajectoire théorique d'émissions permettant de se conformer à un réchauffement climatique de 2 °C. La trajectoire d'émissions carbone des entreprises est établie à partir des données passées et des objectifs publiés par les entreprises elles-mêmes ou, à défaut, par estimations et projections. La trajectoire théorique d'alignement 2 °C, quant à elle, est calculée en s'appuyant sur deux méthodologies recommandées par la Science Based Targets Initiative (SBTi)" (ibid, p 15) : l'approche SDA et GEVA.

Explication KPI : "un portefeuille est aligné sur une trajectoire 2°C si les émissions cumulées sur la période 2012-2025 qui lui sont attribuables sont inférieures aux émissions cumulées sur la même période compatibles avec l'alignement 2°C" (ibid, p 15).

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

"- s'agissant des entreprises les plus émettrices et dont les activités sont homogènes, S&P Trucost se réfère aux budgets carbone sectoriels définis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), puis leur applique la méthodologie dite de décarbonation sectorielle (sectoral decarbonization approach – SDA). Au sein de chaque secteur, chaque entreprise se voit attribuer un sous-budget carbone, fondé sur son intensité carbone, sa production et sa part de marché. Une entreprise dont la trajectoire d'intensité carbone reste supérieure à son budget théorique n'est donc pas alignée 2 °C ;

- s'agissant des autres entreprises, S&P Trucost s'appuie sur le scénario 2 °C d'émissions carbone mondiales du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), puis lui applique la méthodologie dite des émissions par unité de valeur ajoutée (greenhouse gas emissions per unit of value added – GEVA) : les entreprises doivent toutes réduire leur intensité carbone au même rythme (5 % par an), quel que soit leur secteur. Les entreprises qui ne parviennent pas à réduire leur intensité carbone à ce rythme ne sont donc pas alignées 2 °C.

3.2. Données (1)

3.2.1. Couvertures et périmètres

Scope 1 et 2 des émetteurs pour calculer la trajectoire d'émissions carbone des entreprise en portefeuille sur la période 2012-2025, elle-même établie "à partir des données passées et des objectifs publiés par les entreprises elles-mêmes ou, à défaut, par estimations et projections" (ibid, p 15)

3.3. Résultats (1)

3.3.3. Suivi historique

"La Banque de France s'est d'abord fixé l'objectif d'aligner dès 2019 la poche actions de son portefeuille dédié aux fonds propres sur une cible inférieure à 2 °C, et y est parvenue. En 2020, cette poche est restée alignée avec la cible 2 °C puisque sa température induite est située entre + 1,75 °C et + 2 °C. D'ici fin 2022, la Banque de France appliquera cette même cible à la poche actions du portefeuille dédié aux engagements de retraite. En 2020, celle-ci avait une température induite située entre 2 °C et 3 °C" (ibid, p 15)



6. Plan d'amélioration continue

6.2. Pistes d'amélioration

6.2.3. De couverture

"Les indicateurs climatiques et relatifs aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) reposent sur les données publiées par les émetteurs analysés (par exemple les émissions carbone des entreprises et souverains) ainsi que sur des modèles et méthodologies de calcul (par exemple l'attribution des émissions carbone à un portefeuille d'actifs financiers). Ces données et méthodologies, fournies aux investisseurs par des prestataires spécialisés, font l'objet de débats. De fait, plusieurs indicateurs donnent des résultats sensiblement différents d'un prestataire de données à l'autre : par exemple, le niveau 3 des émissions carbone ou l'alignement de température de portefeuilles. La Banque de France s'appuie sur plusieurs prestataires de données (S&P Trucost, Carbon4 Finance, 427 et Vigeo Eiris), qu'elle a sélectionnés après avoir examiné notamment la qualité de leurs données et de leurs méthodologies." (ibid, p 23).



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Rapport d'investissement responsable intégrant des informations relatives au climat

1.1.3 Dissociation climat/ESG

oui

1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs

1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses

oui, p 11 : Tableau des indicateurs de performances climatiques et ESG utilisés, par portefeuille.

1.3.3. Liste / tableau des objectifs

oui, p 7.

1.4. Visualisation des enjeux et des structures

1.4.2. Gouvernance

oui, p 13.

1.4.3. Stratégie et objectifs

oui, p 10 : Tableau sur la mise en œuvre de la stratégie climat et des objectifs associés.

1.5. Éléments de pédagogie

1.5.1. Sur les enjeux climatiques

Encadrés explicatifs sur les enjeux climatiques, sur les labels et sur les avancées réglementaires liées au reporting climat.

1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

Encadrés explicatifs sur les périmètres d'émissions, les indices de référence utilisés, les limites des méthodologies et des indicateurs climatiques.